

Luxembourg, le 7 décembre 2022

Suite à la proposition de „Quadripartite“ de la Cour de Comptes

Pour un vrai débat sur l'avenir du modèle de la Tripartite

La tripartite, qui réunit les syndicats, le patronat et le gouvernement, a été établie au Luxembourg dans les années 1970. Depuis, le modèle a fait ses preuves, car en temps de crise il nous a souvent permis de trouver des solutions portées par une grande partie de la société. Dans le contexte de la crise énergétique actuelle, le gouvernement a également eu recours à deux reprises à cet instrument avéré.

Or, les circonstances ont fortement évolué depuis les années 70. Il s'agit avant tout de la crise climatique, un défi systémique qui doit être considéré dans tous les domaines et décisions politiques afin de garantir aux jeunes générations une planète habitable à l'avenir. Cela s'applique tout particulièrement à la tripartite, au sein de laquelle sont discutées et décidées des mesures phares en matière de politique économique, financière et sociale. **Dans ce contexte, la Cour des comptes a récemment plaidé pour que la tripartite soit transformée en une quadripartite, à laquelle participeraient également des représentants d'associations environnementales.**

Nous constatons que lors des deux tripartites de 2022, le principal élément de discussion fut l'indexation des salaires. Lors de la tripartite de l'automne, les positions opposées du patronat et des syndicats sur l'index ont fait que seul un freinage global de l'inflation par le biais d'un frein aux prix du gaz, d'un plafonnement des prix de l'électricité, de subventions pour le mazout et d'une baisse de la TVA était envisageable afin de parvenir à un compromis. Une implication des associations environnementales aurait peut-être permis de donner plus de poids à la protection de l'environnement et du climat dans les négociations. L'introduction du rabais à la pompe dans le premier Solidaritéspak indique également que l'impact environnemental et climatique des mesures n'a pas été suffisamment pris en compte dans les négociations.

En tant que déi jonk gréng, nous saluons donc expressément le débat lancé par la Cour des comptes. Outre les associations environnementales, les associations sociales pourraient également être impliquées dans les futures négociations, afin que les intérêts des personnes aux revenus les plus faibles soient mieux représentés.

Nous regrettons les réactions défensives de certains partenaires sociaux ainsi que de représentants de la coalition gouvernementale, qui considèrent le modèle de la tripartite comme étant intouchable. Or, c'est justement en période de bouleversements majeurs qu'il convient de remettre en question les modèles établis et de vérifier s'ils répondent encore aux exigences actuelles. **Nous attendons donc de la part du gouvernement et des partenaires sociaux un débat sans tabous sur l'avenir de la tripartite.** En tant que ministre responsable de la convocation de la tripartite, **nous demandons au Premier ministre d'entamer des discussions sur une réforme du "Comité de coordination tripartite", dans le but de moderniser et donc de renforcer le dialogue social.**